

COMMUNIQUE CONJOINT

En application des dispositions du
Communiqué Conjoint de Dar-Es-Salaam du 07 Mars 1993;

Considérant l'urgence de soulager la
population déplacée;

La délégation du Gouvernement Rwandais
et celle du FPR ont convenu de tout mettre en oeuvre pour
faciliter la réinstallation rapide des populations civiles
déplacées de la zone tampon dans leurs biens.

A cet effet, les deux parties ont
convenu de la tenue, dans les meilleurs délais possibles, d'une
réunion de haut niveau ayant pour but de finaliser les modalités
pratiques de ce retour. Elle serait précédée d'une réunion à un
niveau technique qui regrouperait, sous la présidence du GOMN,
les experts du Gouvernement Rwandais et ceux du FPR ainsi que les
représentants des Organismes internationaux chargés de
l'assistance humanitaire. Cette réunion au niveau technique
devrait se tenir avant le 30 avril 1993.

Ces experts seraient notamment chargés
de faire la reconnaissance du terrain et identifier les moyens
à mettre en oeuvre pour la réinstallation des déplacés de guerre
de la zone tampon dans leurs biens.

Les deux parties ont décidé que les deux
réunions se tiendront sur le territoire rwandais en des lieux et
aux dates à convenir de commun accord. Les deux parties ont
convenu de demander au GOMN d'assurer la coordination à cet
effet.

A l'occasion des deux rencontres, les
deux délégations proposent de mettre à l'ordre du jour entre
autres, les points suivants:


2


- A. Sécurité dans la zone tampon;
- B. Administration de la zone tampon;
- C. Retour des déplacés de guerre et calendrier de réinstallation;
- D. Accessibilité de la zone tampon.

Fait à Arusha, le 19 Avril 1993


POUR LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE RWANDAISE

POUR LE FRONT PATRIOTIQUE
RWANDAIS


NGULINZIRA Boniface
Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération


Bizimungu Pasteur
Membre du Comité Exécutif et
Commissaire à l'Information
et à la Documentation

LE REPRESENTANT DU FACILITATEUR


Ambassadeur Ami MPUNGWE
Directeur du Département Afrique
et Moyen-Orient.